

AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Suzanne Marcoux greffière trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge:

QUE le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge pour le 2^{ième} exercice financier du rôle triennal, soit l'année 2023, est déposé au bureau de la greffière trésorière sis au 900, rue Principale à Notre-Dame-de-Stanbridge en date du 14 septembre 2022. Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau.


QU'une demande de révision peut être logée à l'égard du 2^{ième} exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

QUE toute personne qui a un intérêt à le faire peut déposer une demande de révision relativement à l'unité d'évaluation ou à toute autre unité d'évaluation.

QU'une demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) Être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2°, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "**Demande de révision du rôle d'évaluation foncière**". Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC de Brome-Missisquoi;
- b) Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de Brome-Missisquoi et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;
- c) Être déposée à la MRC de Brome-Missisquoi au 749, rue Principale Cowansville (QC) J2K 1J8 de toute manière autrement prescrite par ledit règlement;

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE CE 15^{ÈME} JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2022.



Suzanne Marcoux, greffière trésorière